



Extraits du RÈGLEMENT GRAPHIQUE et PATRIMOINES 1:5 000

Modification n°2

ENQUETE PUBLIQUE

vu pour être annexé à l'arrêté du président de Bayeux Intercom en date du

le Président Patrick GOMONT

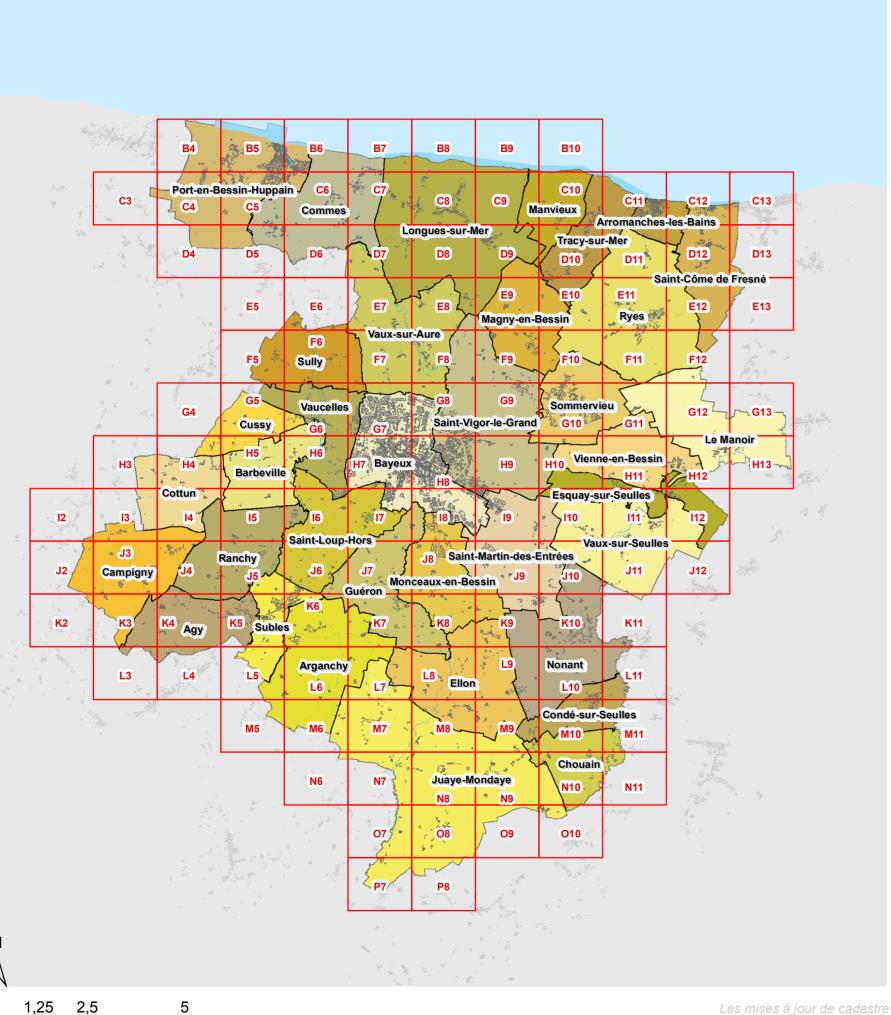
Bayeux Intercom 4 place Gauquelin Despallières 14400 Bayeux

www.bayeux-intercom.fr

02 31 51 63 00







Kilomètres

3e REGLEMENT GRAPHIQUE et PATRIMOINES 1/5000è

Découpage du territoire en 126 planches cartographiques

REGLEMENTATION		Report des Servitudes d'Utilité Publique pour faciliter la lecture de la réglementation	
	Limite de zone	Patrimoine paysager et écologique	
	Secteur de valorisation paysagère		Site classé
	Espace Boisé Classé (EBC) en application de l'article L113-1 et suivants du Code de l'urbanisme		Site inscrit
Eléments d'intérêt architectural et paysager en application des articles L151- 19 et suivants du Code de l'urbanisme		Patrimoine bâti de niveau 1	
			Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur (Bayeux)
	Pâtrimoine bâti de niveau 2		Patrimoine classé au titre des Monuments Historiques Bâi
	Patrimoine bâti de niveau 3 Éléments		Patrimoine classé au titre des Monuments Historiques Ensemble
	Patrimoine bâti de niveau 3 Ensembles		Patrimoine inscrit au titre des Monuments Historiques Bâti
	Petit patrimoine (pour information)		Patrimoine inscrit au titre des Monuments Historiques Ensemble
	Arbre remarquable		Périmètre de protection (500m) des Monuments Historiques
*	Mare		
• • •	Alignements d'arbres		
	Haies		
	Espace paysager ou écologique remarquable		

PLUi de BAYEUX INTERCOM approuvé le 30 janvier 2020



